

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION  
AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
POUR LA LOCATION DE L'EXPOSITION  
"LES CHOSES QUI S'EN VONT"

DGA Ressources et Relations aux  
administrés - Vie institutionnelle  
relations administrés - Secrétariat des  
assemblées  
Numéro : 2023-D-089

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention passée avec le département du Val de Marne situé Hôtel du département 94054 Créteil cedex et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

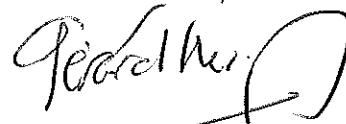
**Article 2** – La convention prévoit la location à la médiathèque l'Alpha, de l'exposition « Les choses qui s'en vont », conçue par le département du Val de Marne pour accompagner la lecture et proposer aux enfants une immersion et un parcours sensoriel dans l'univers du livre. L'Alpha proposera cette exposition au public du 4 avril 2023 au 9 mai 2023.

**Article 3** – Le montant de la location pris en charge par GrandAngoulême s'élève à 250 € non compris les frais de transport.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 AVR. 2023

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le 19 AVR. 2023  
Publié ou notifié,  
Le 19 AVR. 2023